

Gevrey-Chambertin : les enjeux d'un territoire vitivinicole locale à l'échelle mondiale

Christophe Lucand¹

¹ Professeur agrégé et docteur en histoire (PhD), UMR CNRS LIR3S, Chaire UNESCO "Culture et Traditions Vitivinicoles" de l'Université de Bourgogne - Enseignant chargé de cours à Sciences Po Paris - Campus de Dijon. Maire (Mayor) de Gevrey-Chambertin et Conseiller Départemental de la Côte-d'Or (departmental elected official).

Résumé. Nom emblématique de la Bourgogne viticole, à quelques kilomètres de Dijon, Gevrey-Chambertin s'impose comme une petite ville viticole de notoriété internationale au cœur d'un prestigieux vignoble de vin rouge inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Cette notoriété s'appuie tout d'abord sur l'histoire de la création d'un modèle vitivinicole de « terroir » et de ses « vins de vigneron » consacré par la création des appellations d'origine et la promotion de micro-parcelles élevées au rang de « Grands Crus » (1).

Elle fonde aujourd'hui la réussite locale d'une cinquantaine de petits domaines viticoles qui exportent largement leurs vins partout à travers le monde, participant à la renommée mondiale de Gevrey-Chambertin (2).

Pourtant, cette réussite provoque localement une hausse considérable du prix des parcelles de vignes, limitant les successions, accélérant les investissements extérieurs, au moment où le modèle des appellations d'origine suscite de nombreuses interrogations sur son évolution (3).

Quel sera donc l'avenir de cette petite ville viticole de Bourgogne, de ses vigneron et de la réussite de leur modèle économique portés par une marque territoriale devenue mondiale, à l'épreuve des grandes mutations réglementaires en cours ?

Nom emblématique de la Bourgogne viticole, à quelques kilomètres de Dijon, Gevrey-Chambertin se distingue comme une petite commune de notoriété internationale au cœur d'un prestigieux vignoble de vin rouge inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Cette petite commune de 3000 habitants environ et de moins de 25 km² est couverte sur un tiers environ de sa superficie par de la forêt et sur un autre tiers par un vignoble peu commun. Avec plus de 500 hectares de vignes, 9 « Grands Crus » et 27 « Premiers Crus », ce vignoble rassemble des noms de « Climats » parmi les plus célèbres de la Bourgogne viticole, tels que : « Chambertin », « Clos-de-Bèze », « Charme-Chambertin », « Mazis-Chambertin », « Latricières-Chambertin » ou « Griotte-Chambertin ». Il compte également un coteau entier de haute qualité, classé en « Premier Cru » avec notamment les prestigieux « Craipillot », « Poissenot », « La Combe-aux-Moines », « Lavaux-Saint-Jacques », « Petite-Chapelle », etc. Ce sont enfin plus de 200 hectares d'appellation Village « Gevrey-Chambertin » qui caractérisent un vin rouge de monocépage exclusivement produit à partir du pinot noir.

La grande notoriété de la commune s'appuie sur son nom de « Gevrey-Chambertin » qui recouvre une appellation d'origine contrôlée (AOC) née en septembre 1936. Première commune de Bourgogne à avoir accolé à son nom (« Gevrey ») celui d'un cru (« Chambertin ») en 1847, elle participe dès la fin du XIX^{ème} siècle à un mouvement d'émancipation du monde vigneron, notamment à travers l'essor et la structuration du syndicalisme viticole. La lutte contre l'épidémie du phylloxéra, puis la prise de conscience progressive de la nécessité de devoir réglementer la production en l'inscrivant dans des délimitations foncières couronnent le succès des vigneron de Gevrey-Chambertin. La commune se distingue en effet à d'autres par l'importance du monde ouvrier vigneron qui la compose. Ce sont ces petits vigneron, autrefois dominés dans une filière qu'ils ne contrôlaient pas, qui revendiquent et défendent les premiers l'usage des appellations d'origine après la loi de 1919.

Dès lors, le nom de « Chambertin » réputé et connu depuis plus de 4 siècles est porté par quelques familles vigneronnes devenues promotrices exclusives d'un

modèle vitivinicole de vins de « terroir », en rupture avec le négoce local et avec ses vins de marque et d'assemblage. Ce modèle repose sur la mise en valeur de micro-parcelles à travers une production privilégiant la qualité, contre la quantité. Ainsi, en ce qui concerne les seuls « Grands Crus », le « Chambertin » ne dépasse pas 13 hectares en totalité, le « Clos de Bèze » a une superficie d'à peine plus de 15 hectares, et le « Griotte Chambertin » couvre 2,7 hectares seulement. Aujourd'hui, ce sont 150 domaines qui travaillent ce vignoble et en produisent tous les vins, dont une cinquantaine sont situés dans la commune. Ce sont ainsi 19 domaines qui se partagent le seul « Chambertin », 15 pour le « Clos de Bèze », 7 pour le « Griotte Chambertin ». Cette valorisation de la petite et très petite propriété vigneronne associée à la production de vin de haute qualité portée par des noms prestigieux garantit le succès de ce modèle viticole. Il s'illustre par une commercialisation à destination de marchés nationaux d'excellence (notamment les grands restaurants, palaces, etc.) et d'exportations croissantes, de 30% à plus de 80% selon les appellations et les domaines.

Cette réussite nationale et internationale provoque localement une hausse considérable de la valeur des parcelles de vigne, affectant la transmission successorale au sein des familles propriétaires, et accélérant les prises de participation et investissements extérieurs. Après avoir connu une première hausse de la valeur foncière des parcelles de vigne de 15% à 50% selon les appellations, durant les années 1990, les parcelles les plus prestigieuses s'échangent à des prix en hausse durable depuis plusieurs années, atteignant 40000€ environ pour une ouvrée (428 m²) de Gevrey-Chambertin, 70000€ pour une ouvrée de Premier Cru, ou plus de 250000€ pour une ouvrée de Grand Cru au tarif réglementé (SAFER). Pourtant, dans les faits, de nombreuses acquisitions s'opèrent sans valeurs identifiées, à partir de prises de participation dans le capital de sociétés, au moment où le modèle des appellations d'origine suscite de son côté de nombreuses interrogations sur son évolution.

En conclusion, quel sera donc l'avenir de cette petite ville viticole de Bourgogne, de ses vigneronnes et de la réussite de leur modèle économique portés par une marque territoriale devenue mondiale, à l'épreuve des grandes mutations réglementaires en cours ?